Image not found or type unknown

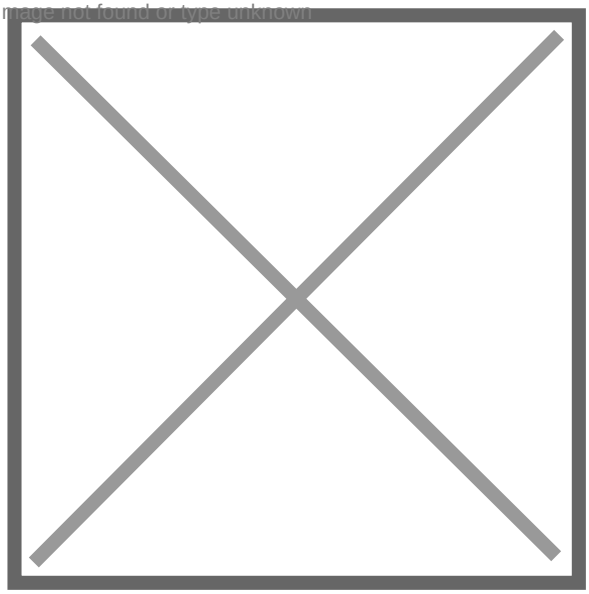

Régularisation via déclaration de travaux

Par **wwwlu**, le **25/12/2013** à **20:13**

Bonjour,
je souhaite acheter une maison construite il y a plus de 30 ans sans permis de construire.
L'urbanisme de la mairie me conseille de déposer une déclaration de travaux (pour rénovation de façade avec dossier complet sur la situation de la maison) et mettre son obtention en clause dans le compromis.
Est-il vrai que cela reviendra à une régularisation ?
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés